Préliminaire

Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes et culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif, etc. reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces vus que vécus, bâtis que non bâtis, hérités que projetés.

Dans le cadre du plan directeur communal, le paysage n'est pas abordé en tant que domaine particulier, mais comme une **démarche transversale**. En effet, que ce soit au travers d'un aménagement routier, de la réalisation d'un équipement ou du développement d'un quartier, la dimension paysagère doit faire partie de la démarche de projet. Dans cette perspective, il s'agit moins de *contraindre* que de *convaincre*. Les chapitres suivants mettent ainsi en évidence les richesses paysagères et patrimoniales que l'on trouve sur la commune et qui doivent alimenter la réflexion lors de chaque projet.

9.1 Structure paysagère

Situation / Diagnostic

Les éléments caractéristiques de la structure paysagère de la commune définissent les principaux enjeux :

La **topographie** générale est caractérisée par une ligne de crête située approximativement sur l'axe ch. du Pommier – ch. des Crêts-de-Pregny. La plupart des quartiers se développent ainsi sur une pente douce orientée vers le Jura et parallèle à celui-ci. L'urbanisation progressive du site a toutefois considérablement limité les vues sur la chaîne du Jura depuis les espaces
publics. La relation avec le paysage lointain constitue néanmoins une valeur paysagère et à ce titre *les vues encore existantes devraient être préservées.*

Figure 34: Extrait de l'Atlas Mayer (1822)

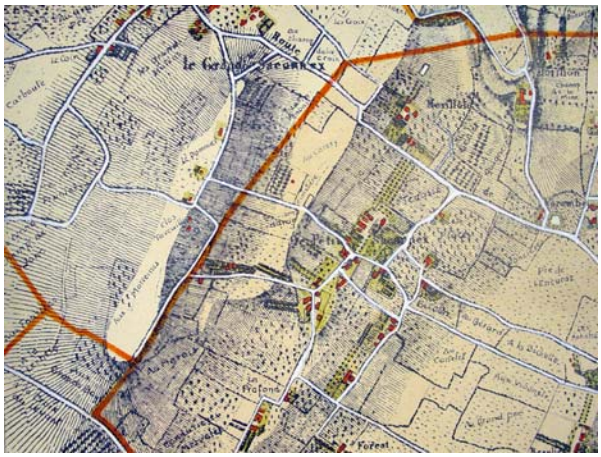

Dans le secteur du village, la topographie est soulignée par un jeu de murs de soutènement, de socles et de talus qui mettent en valeur le site et notamment la position dominante de l'église St-Hypolite. Tout projet dans cet espace doit *prendre en compte ce vocabulaire de traitement de la topographie.*

Figure 35: La topographie soulignée par la végétation constitue la toile de fond du village

La partie Est de la commune se trouve en continuité avec de grands **domaines et espaces agricoles** sur les communes de Pregny-Chambésy et Genève. Identifiés par le plan directeur cantonal en tant que pénétrante de verdure, ces espaces présentent une grande qualité paysagère par leur topographie orientée d'une part vers le Jura et d'autre part vers le lac, une très riche présence d'éléments du patrimoine bâti et naturel. *L'enjeu consiste à préserver ces qualités et ces espaces non bâtis, malgré la pression de l'urbanisation et l'évolution rapide des besoins de l'agriculture péri-urbaine.*

Ainsi le secteur du Pré-du-Stand devrait garder un caractère essentiellement non-bâti, préservant les vues sur le

Jura et une lisière paysagée du village. Une grande attention devra être portée aux projets (route des Nations, extension du centre sportif) s'inscrivant dans cet espace.

Figure 36: Espace agricole du "Grand-Champ"

On trouve sur le territoire communal encore de très nombreux **chemins bordés de vieux arbres**. Ces allées sont des éléments d'une grande valeur patrimoniale (vestiges et témoins du passé) et paysagère. Ils peuvent aussi constituer une source d'inspiration pour les projets futurs. *Les enjeux consistent d'une part à assurer leur pérennité (prévoir leur remplacement) et, d'autre part à les intégrer dans les réseaux de promenades.*

Figure 37: Extrait du plan Micheli-du-Crest (1730) : vignes et hutins recouvrent les pentes

Figure 38: Ch. des Crêts-de-Pregny

Objectif

Prendre en compte les dimensions paysagère et patrimoniale lors de tout projet de construction ou d'aménagement.

9.2 Atlas du territoire genevois

En superposant le cadastre napoléonien (1806-1818) sur le plan d'ensemble actuel, cet atlas permet de mettre

en évidence les éléments permanents et persistants[14] du territoire.

La carte ci-après met ainsi en évidence la permanence de nombreux tracés de routes et chemins, du tissu bâti villageois et du parcellaire agricole dans la partie Est du territoire.

Il apparaît également que le coteau allant du ch. du Pommier à l'axe Sarasin – Colovrex était en grande partie recouvert de hutins (ancienne forme culturale associant vignes et vergers). La reconstitution de telles formes d'exploitation agricole (par exemple au Chapeau-du–Curé) constituerait un intéressant témoignage du paysage d'autrefois (cf chap. 8).

9.3 Sites archéologiques

Le territoire communal comprend deux sites archéologiques fouillés (église St-Hippolyte et parc des Burgondes), un site partiellement fouillé (à l'ouest de l'église St-Hippolyte) et un site présumé (entre le château et l'UER).

9.4 IVS

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation des traces historiques, tels que murs, végétation, bornes, croix, etc. (sans substance, avec substance et avec beaucoup de substance).

Sur la commune du Grand-Saconnex, la route de Ferney et l'Ancienne-Route sont d'importance nationale, mais sans substance. Les chemins de la Riole et de Machéry, tous deux en limite communale sont d'importance régionale et selon les tronçons sont avec substance et beaucoup de substance.

Les chemins d'importance locale sont nombreux et plusieurs présentent encore de la substance : ch. des Préjins, Voie-de-Moëns, ch. du Jonc, ch. Sarasin, ch. du Chapeau-du-Curé, ch. du Pommier, ch. Vibert, ch. des Crêts-de-Pregny.

"L'histoire du territoire du Grand-Saconnex est essentiellement liée à sa position sur l'itinéraire GE 7 (Genève - Grand-Saconnex - Ferney). (...) Au milieu du XIXème siècle, le parcours de l'itinéraire à travers le village est modifié; une nouvelle route est construite qui évite le centre du Grand-Saconnex, à la satisfaction de tous. "Des expériences ont fait connaître que, par la nouvelle route, longue de 230 toises, la malle-poste de Paris gagne, en moyenne 1 minute 2/3 à la descente et 1 minute 5/6 à la remonte; elle et le public ne courent plus les chances d'accidents qui tenaient les habitants de Saconnex dans une crainte continuelle, lors de son passage sur l'ancienne-route. Le souvenir du tracé par le village se perpétue dans le nom actuel du chemin, devenu "l'Ancienne-Route" (extrait de la documentation IVS).

[14] La permanence se réfère au caractère invariable d'un élément qui se retrouve de manière identique aux deux époques. La persistance introduit l'idée d'un changement-tranformation, avec des éléments du tissu qui se sont substitués à d'autres, tout en gardant la même position sur le terrain.

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

PLAN DIRECTEUR

Report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble actuel*

Echelle 1/15'000

0 m 100 200 300 400 500 600

urbaplan Janvier 2006

Permanences du cadastre napoléonien

- Limites parcellaires permanentes
- Limites parcellaires persistantes
- Limites parcellaires disparues
- Bâti permanent (implantation)
- Bâti disparu

Voies de communication, hydrographie, affectations figurant sur le cadastre napoléonien

- Voies de circulation, cours, places
- Cours d'eau, bassins, étangs
- Marais
- Bois
- Jardins
- Vignes
- Hutins

* **Source:** Atlas du territoire genevois, Permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles, Georg Editeur, 1997

04108 - NapoG15'000(9) - MW - 09.01.06 - jca

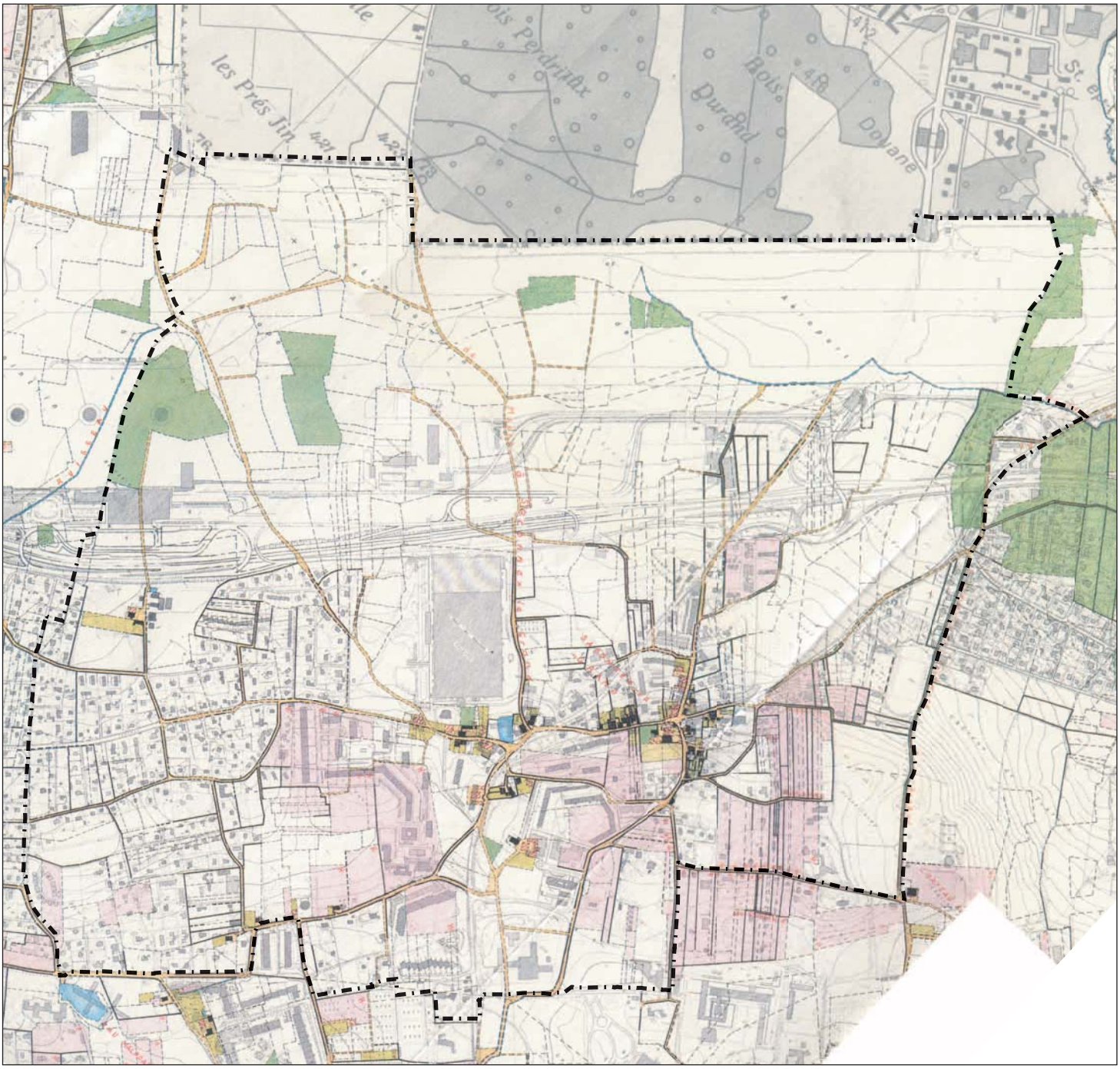

9.5 ISOS

L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) identifie différents périmètres et secteurs pour lesquels des objectifs de protection sont proposés. Cet inventaire n'est pas contraignant et a uniquement valeur d'information.

L'inventaire met notamment en évidence les qualités historico-architecturales de l'espace compris entre l'église et la ferme Sarasin, justifiant un objectif de sauvegarde "a" correspondant à la sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres et à la suppression de toutes les causes de perturbation.

L'aménagement des espaces publics à l'occasion de la réalisation du tram devra contribuer à renforcer l'identité du lieu.

L'inventaire met également en évidence des conflits résultant de certaines nouvelles constructions qui, dans le village ancien (notamment au carrefour Colovrex - Ancienne-Route), portent atteinte à l'homogénéité et à l'unité du bâti villageois.

La sauvegarde des caractéristiques du noyau historique est aujourd'hui essentiellement réalisée au travers de la zone 4B protégée.

Afin de mieux prendre en compte les valeurs patrimoniales et urbanistiques du village, dans le cadre des projets de transformation ou de nouvelles constructions, il est proposé d'établir une image directrice ou un autre outil de gestion mettant en évidence les caractéristiques principales à préserver ou réinterpréter (architecture, espaces extérieurs, etc.).

Figure 39: Plan ISOS

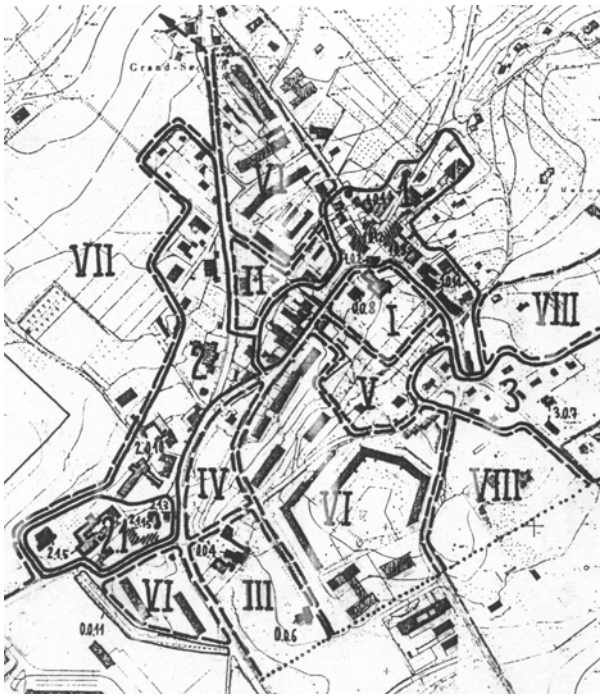

Résumé des objectifs de l'inventaire ISOS :

> Périmètre construit principal 1 : objectif de sauvegarde "B" (sauvegarde de la structure)

> Périmètre construit 2 (sud-ouest) : objectif de sauvegarde "C" (sauvegarde du caractère)

> Ensemble 2.1 (ouest) : objectif de sauvegarde "A" (sauvegarde de la substance)

> Périmètre 3 (sud-est) : objectif de sauvegarde "A" (sauvegarde de la substance)

Programme de mise en œuvre

Voir fiches de mesures n° 1, 2, 3, 4 et 10.

Echelle 1/15'000

0 m 100 200 300 400 500 600

urbaplan Janvier 2006

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

PLAN DIRECTEUR

Paysage, sites et patrimoine

- Bois et forêts
- / / Végétation structurante: alignement / végétation de parc et jardin / verger
- / / Tracé IVS avec substance / sans substance / permanence de tracés *(cadastre Napoléonien)*
- Zone 4B protégée
- Pénétrante de verdure
- Ligne de crête
- Vues sur le paysage lointain
- / Patrimoine architectural ancien* / contemporain**

** note de 4, 4+, 3 ou 2 au recensement architectural*
*** relevé dans l'inventaire genevois d'architecture 1919 - 1975*
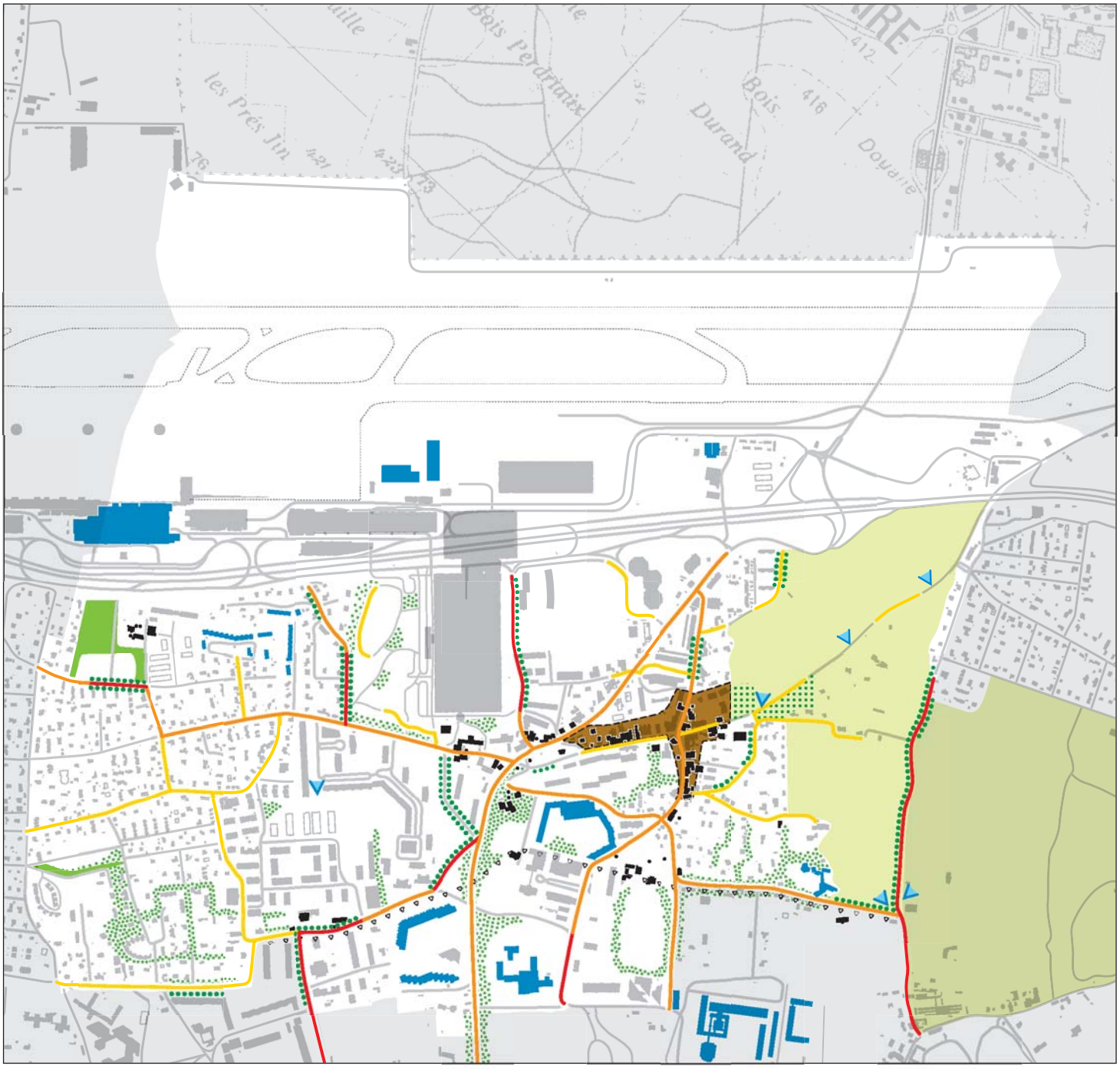
04108 - PaysPatr15'000 - MW - 11.01.06 - jca